

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 29.08.2003

revue le : 29.08.2003

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** *Aquasil Ultra*
Monophase, Rigid, XLV, LV, Heavy
- **Emploi de la substance / de la préparation** *Matériel de modelage dentaire*
- **Producteur/fournisseur :**
DENTSPLY DeTrey GmbH
De-Trey-Str. 1

D-78467 Konstanz
GERMANY
Tel.: +49-7531-583-0
Fax: +49-7531-583-104
- **Service chargé des renseignements :**
 - *Département Analytical Research / Research & Development for* *technical information*
 - *Département Marketing & Sales for distribution of the safety data* *sheets*
- **Renseignements en cas d'urgence :** +49-7531-583-0

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants dangereux:**

<i>CAS: 14464-46-1</i>	<i>cristobalite</i>	<i>25-50%</i>
<i>EINECS: 238-455-4</i>		

- **Indications complémentaires :**
Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 16

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** *néant*
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **Remarques générales :** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **après contact avec la peau :** *Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.*
- **après contact avec les yeux :** *Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.*
- **après ingestion :** *Si les troubles persistent, consulter un médecin.*

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Équipement spécial de sécurité :** *Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant*

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 29.08.2003

revue le : 29.08.2003

(suite de la page 1)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:** Non nécessaire.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **Indications supplémentaires :** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :** Produit exclusivement réservé à l'usage dentaire.
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Respecter les précautions habituelles en travaillant avec des produits chimiques.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

8 Limitation d'exposition et protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

14464-46-1 cristobalite
VME 0,05 mg/m ³

- **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Équipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- **Protection respiratoire :** Ne pas nécessaire.

- **Protection des mains :**

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation.

En raison de tests manquants, une recommandation pour le matériel de gants pour le produit / la préparation / le mélange des produits chimiques ne peut pas être donnée.

Choix du matériel des gants sous observation des durées de percement, rates de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériel de gants.**

Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériel de gants.**

La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.

- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme :	pâteux
Couleur :	selon désignation produit
Odeur :	caractéristique

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 29.08.2003

revue le : 29.08.2003

(suite de la page 2)

· Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 200°C
· Point d'inflammation:	> 415°C
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Densité à 20°C:	1,2 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- de la peau :** Peut provoquer des irritations de la peau
- des yeux :** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

13 Informations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** -
- **Polluant marin :** Non

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 29.08.2003

revue le : 29.08.2003

(suite de la page 3)

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :**

-

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV "
" = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :** *Analytical Research*
- **Contact :** *HotLine for urgent technical support: +49-7531-583-333*

F